

EINGEGANGEN

27. Sep. 2023

Date: 25 septembre 2023

PROPOSITION

à l'attention de (conférence des sections)

secrétariat labmed
Altenbergstrasse 29
Case postale 686
3000 Berne 8

Section labmed auteur de la proposition

Nom comité de la section romande
Adresse c/o SSP, Av. Ruchonnet 45bis, CP 1360, 1001 Lausanne

Proposition: titre (clair et concis) Egalité de traitement dans les statuts entre CFC et TAB

Proposition: texte (rédaction claire et structurée)

La section romande LABMED demande à la conférence des sections d'étudier la possibilité d'intégrer au sein de LABMED les laborantin-e-s titulaires d'un CFC avec les mêmes droits et obligations que les TAB.

Motifs: (circonstances, historique, objectif)

Nos collègues CFC devraient bénéficier des mêmes droits et obligations que les TAB. La distinction de droits ne se justifie pas. Les collègues au bénéfice du CFC font souvent le même métier que les TAB dans bien des secteurs. Les intégrer de manière plus explicite dans l'association permettrait peut-être d'attirer davantage de membres.

Annexes: (procès-verbal, autres annexes)

PV du comité Romand Labmed du 6.9.2023

signature de la présidente de la section
Laurence Etter